

2024

RAPPORT D'ACTIVITE



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'agriculture Corse, à la croisée des chemins...

En cinquante ans, le visage de l'agriculture corse s'est transformé. La structuration des filières a été engagée avec de beaux succès, dont la viticulture et l'arboriculture. 40% des exploitations sont sous signe officiel de qualité, en à AOP, AOC, IGP ou Bio sur ces produits d'exception que sont les fromages, les clémentines, les vins et les charcuteries corses.

Parallèlement, sur les 2900 exploitations agricoles, 17 % ont fait le choix de l'agriculture biologique, plaçant la Corse en 2ème position française. Par ailleurs, les exploitants corses tirent le meilleur parti de leur travail en vendant 80 % de la production en circuits courts, se plaçant en 1ère position nationale.

Avec 342 millions d'euros de valeur de ses productions, l'agriculture corse ne représente toutefois que 3 % du PIB de l'île : 80 % de la valeur des productions agricoles provient des filières végétales, la viticulture en tête. Pour autant, l'agriculture corse relève les défis qui se présentent à elle. Les résultats économiques dans certaines filières restent modestes du fait du faible équipement des exploitations. L'installation des jeunes reste la priorité pour faire face au vieillissement des exploitants, notamment dans les filières d'élevage. La production de céréales et de fourrages doit reprendre pour sécuriser l'élevage. L'accès au foncier doit être facilité pour permettre l'installation des jeunes agriculteurs y compris dans des filières cruciales tels que le maraîchage.

Par ailleurs, des actions sont menées pour réduire les impacts du changement climatique d'ores et déjà perceptibles. Après les sécheresses de ces dernières années, les tempêtes Cïaran et Domingos sont là pour le rappeler en 2023, et l'adaptation des pratiques agricoles devient une nécessité. Dans ce contexte, l'action de l'Etat est plus que nécessaire pour porter les politiques publiques et ainsi contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs ainsi qu'à l'essor et à la résilience des filières agricoles et forestières insulaires.

A travers ce rapport, je tiens à féliciter les agents de la DRAAF pour leur investissement tout au long de l'année 2024, et à assurer les exploitants agricoles de l'engagement des équipes à leurs côtés.

SOMMAIRE

Données générales.....	4
Votre DRAAF.....	5
La Planification écologique.....	6
Sanitaire.....	7
Enseignement agricole.....	8
Economie agricole.....	9
Forêt et territoires.....	10
Filières et données.....	11
Les temps forts.....	12
L'organigramme.....	13

Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
Le Solferino, 8 cours napoléon
20704 AJACCIO Cedex

Directeur de la publication : Pierre PAPDOPOULOS
Rédacteur en chef : Vincent DELOR
Rédacteurs : tous services de la DRAAF
Parution : mai 2025

Edition : DRAAF de Corse
La version numérique de cette publication est disponible
sur : draaf.corse.agriculture.gouv.fr

2 936
EXPLOITATIONS
AGRICOLAS

2 sur 3
implantées en
HAUTE-CORSE

3 120
EXPLOITANTS
à la tête
des exploitations

26 % sont
des femmes

Âge moyen **50 ans**

4 900
PERSONNES
travaillent de
façon permanente
dans les exploitations

64 %
sont des exploitants

Arboriculture et
Viticulture mobilisent
70 % de l'emploi
saisonnier

CHEPTEL

100 000 ovins
64 000 volailles
62 000 porcins
45 000 caprins
39 000 bovins
23 000 ruches

CULTURES
(en production)

Arboriculture
7 500 ha
dont
Agrumes 2 300 ha
Olivier 1 900 ha
Châtaignier 1 500 ha

Viticulture
6 100 ha

ORIENTATION QUALITÉ

17 % des exploitations
orientées **BIO**

1 sur 3 commercialise
des produits
sous signe de qualité

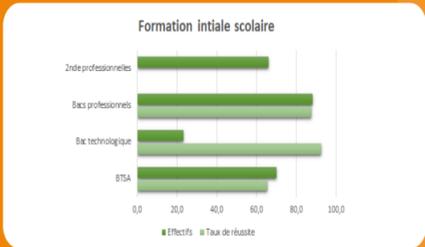
8 sur 10 vendent
leurs produits en circuits courts

* Recensement agricole 2020
** Statistique agricole annuelle 2023

DRAAF de CORSE
Juillet 2024

Les chiffres de l'enseignement agricole en Corse

2024



Apprentissage
75 apprentis

Formation initiale
247 élèves

Enseignants
54 enseignants

Apprentissage
86% de garçons

Formation initiale
64% de garçons

Enseignants
53% de femmes

DRAAF de Corse Campus Agr/Corsica Sarrh-U Rizzanesi Campus Corsica Agri Borghu-Marana

La forêt, maquis ancien inclus, recouvre 550 000 ha, soit plus de **63 % de la superficie de l'île** (33,5 % sur le reste du territoire national), et est toujours en augmentation du fait de la déprise agricole et du désordre foncier. Elle est composée en moyenne altitude de chêne vert et **chêne liège**, et en altitude de **pin laricio** et de hêtre. La forêt appartient pour 70 % à des propriétaires privés (parfois non identifiés) possédant de faibles superficies (très peu de plans simples de gestion existent, seulement une cinquantaine), et à 30 % aux collectivités (communes essentiellement et Collectivité de Corse, et dont 80% des superficies sont couvertes par des documents de gestion).

L'enjeu pour la forêt corse sera, dans les années à venir, de permettre la mise en marché de bois d'œuvre et de rentrer dans un cycle de régénération résilient par rapport au changement climatique.



©photothèque - DRAAF

Deux implantations territoriales

La DRAAF de Corse comptabilise **49 agentes et agents** répartis sur deux implantations :

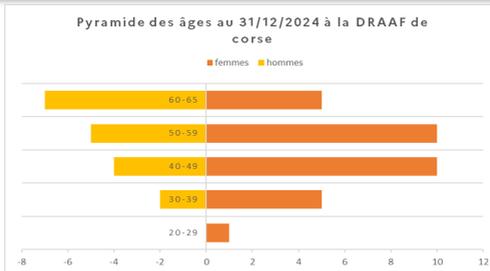
- 38 sur Ajaccio
- 11 sur Bastia (sites du Fango et de Montesorro)

...dont 10,2 % d'agents au titre de l'obligation d'emploi de **travailleurs handicapés**.

Les agents se répartissent en 59% de catégorie A, 37% de catégorie B et 4 % de catégorie C.



Une DRAAF qui rajeunit...

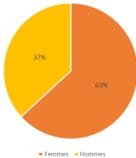


Âge moyen 2024 : 49 ans

Âge moyen 2021 : 51 ans

...dans le respect de la parité !

Répartition femmes-hommes au 31/12/2024 à la DRAAF de Corse



La **part des femmes au sein de la DRAAF** reste majoritaire mais est en légère diminution par rapport à 2023 (63 % contre 67% l'an passé). En revanche, au sein du comité de direction les proportions s'inversent : 29% de femmes contre 71 % d'hommes.

Nos engagements : le double label « Egalité-Diversité »

L'AFNOR a reconnu en octobre 2020 l'engagement et les mesures concrètes mises en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en faveur de **l'égalité professionnelle et de la diversité**, en lui délivrant le double label Egalité/Diversité.

L'égalité entre les femmes et les hommes, la promotion de la diversité et la prévention des discriminations sont des orientations fondamentales dans lesquelles les services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont fortement impliqués depuis plusieurs années.

Comme l'ensemble de notre ministère, la DRAAF de Corse est résolument engagée dans les valeurs de l'Égalité et la Diversité. Diverses actions ont donc été conduites tout au long de l'année 2024 : Un ciné-débat le 08 mars autour du thème : « La santé des femmes au travail en Corse », un concours photo et la tenue de différents comités de pilotage en vue d'encourager la sensibilisation de l'ensemble de la communauté de travail de la DRAAF.



Le lancement de la COP de Corse le 15 mars 2024

Lancée le 15 mars à l'occasion de la **première « Conférence des Parties » (COP)**, la **démarche de territorialisation de la planification écologique** a débuté par une adaptation des objectifs nationaux aux enjeux de la Corse et un recueil des priorités d'action des collectivités locales - communes, intercommunalités, département et région - au premier semestre 2024. Ces informations ont alors été compilées dans un document diagnostic, qui a ensuite fait l'objet de débats et d'approfondissements au cours du second semestre. De nouveaux groupes de travail ont enfin été mobilisés afin de poursuivre les échanges sur les projets et actions prioritaires pour accélérer les transitions et atteindre les objectifs de 2030. Un projet de « feuille de route régionale 2030 » a alors pu être préparé et partagé avec les acteurs. Le ministère a engagé près d'un milliard d'euros au plan national dans une douzaine de mesures réparties en près de 45 dispositifs de financement publiés au cours de l'année.



Présentation de l'Atelier Fruits et Légumes de Corse lors de la COP

La stratégie Ecophyto 2030



Sur le volet de la **réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur le territoire**, 4 projets sont accompagnés, pour un montant total de 104 000 euros :

- un projet de développement et de massification de l'utilisation de solutions de bio contrôle en filière agrume ;
- un projet de déploiement d'un dispositif alternatif en plein-champ de gestion de la mineuse des agrumes par l'installation de filets *insect-proof* sur jeunes vergers ;
- un projet de développement d'un support pédagogique pour favoriser l'introduction de solutions phytosanitaires alternatives ;
- la participation à l'organisation d'un colloque régional autour de la stratégie « Écophyto 2030 ».

Pour une alimentation saine durable et accessible pour tous

Sur le volet de l'**alimentation** et de la montée en puissance de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), 4 dossiers sont accompagnés pour un montant total de 191 000 euros :

- la labellisation niveau 2 de trois PAT : CIAS Ile-Rousse-Balagne, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et PETR OVS ;
- un projet d'animation inter-PAT pour favoriser leur mise en réseau.



Le Pacte en faveur de la haie



Annoncé en septembre 2023, l'année 2024 a été l'année de la mise en œuvre du **pacte « haie »**. Après avoir sélectionné 3 structures d'animation en mai, chargées d'accompagner les agriculteurs dans la définition et la concrétisation de leur projet, l'appel à projets investissements s'est ouvert dès juillet. Au total, ce sont 11 projets de haie qui ont été financés représentant plus de 72 000 € d'investissements et 6.3 km de nouvelles haies plantées.

2024, année de croisière pour la pose de bolus intra ruminal



Dans un contexte de sécurisation en matière d'identification bovine, le ministère en charge de l'agriculture a pris la décision en juin 2022 de faire évoluer la réglementation sur l'île en mettant en place une « triple identification » des bovins :

- une boucle d'identification attachée à chaque oreille (identification « classique ») ;
- la pose dans le rumen des animaux d'un « bolus ».

Un bolus est une capsule en céramique dans laquelle se trouve une puce électronique contenant les informations d'identification de l'animal : une fois celui-ci déposé dans le rumen des animaux, il ne peut plus être retiré et constitue ainsi un système d'identification particulièrement sécurisé. Cette triple identification

constitue depuis 2023 un critère d'éligibilité pour les aides couplées bovines de la PAC pour les animaux de plus de 12 mois et deviendra obligatoire en Corse, au regard de la réglementation sanitaire, à compter du 1er janvier 2026 pour les animaux de plus de 10 mois.

Le projet, porté par l'État depuis fin 2022 a permis de *bolusser* environ **30 000 bovins** (23 127 bolus posés par la DRAAF) issus de plus de 800 exploitations : 2024 était la première année de croisière, 2347 animaux, principalement de renouvellement, ont été bolussés.

Ce projet doit être transféré aux Établissements d'Élevage de Corse au 1er janvier 2026. Les services de l'État sont mobilisés pour accompagner ce transfert.



La police sanitaire unique



Depuis 2024, la réforme de la **police sanitaire unique** a été pleinement mise en œuvre. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a désormais l'entière responsabilité de la sécurité sanitaire des aliments, centralisant ainsi les missions auparavant partagées avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Dans ce cadre, la DRAAF pilote la délégation des contrôles sanitaires de la vente directe de denrées alimentaires au consommateur final (ex. : restauration commerciale, étals de marchés, boulangeries...).

En 2024, 1013 inspections sanitaires dans les établissements ont été réalisées.

Une année 2024 marquée par une double épizootie de fièvre catarrhale ovine...

Deux sérotypes ont particulièrement circulé en Corse en 2024 :

- **sérotype 8** : déjà présent à l'automne 2023, la reprise a été très précoce avec un premier foyer confirmé le 29 mai 2024 ;
- **sérotype 3** : l'arrivée tardive de ce sérotype exotique (novembre 2024), depuis la Sardaigne, a permis de limiter sa diffusion au sud de l'île.

Ces deux vagues épizootiques ont eu un impact certain sur le cheptel ovin et caprin et le ministère en charge de l'agriculture a déployé :

- une campagne de vaccination pour lutter contre le sérotype 3 de la maladie ;
- un fonds d'urgence pour indemniser les surmortalités survenues sur les cheptels ovins, caprins et bovins.



En Corse, le déploiement de ces deux mesures a été animé par la DRAAF en lien étroit avec les DDT :

- près de 80 000 doses de vaccin du stock constitué par l'État ont été commandées par les vétérinaires sanitaires de l'île et doivent être mis à disposition gratuitement des éleveurs ;
- 108 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés, pour un montant d'aide de 1.1 M€, et doivent être instruits en 2025 par les DDT.

Pour 2025, le message de l'État est clair : **VACCINEZ VOS TROUPEAUX !**

...la formation des citoyens et des acteurs du vivant de demain



©Emilie VALEANI - DRAAF

Dans la promotion des valeurs de la république, le service a élaboré un appel à projet, à destination des établissements, sur la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination : « Porter une politique engagée sur la promotion de l'égalité filles-garçons/femmes-hommes ».

Une convention est également en cours d'élaboration, avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, pour porter ces thèmes dans l'enseignement agricole Corse.

L'enseignement agricole forme des professionnels de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement et du paysage, dans un contexte de mutation agricole et de nécessaire transition des pratiques.

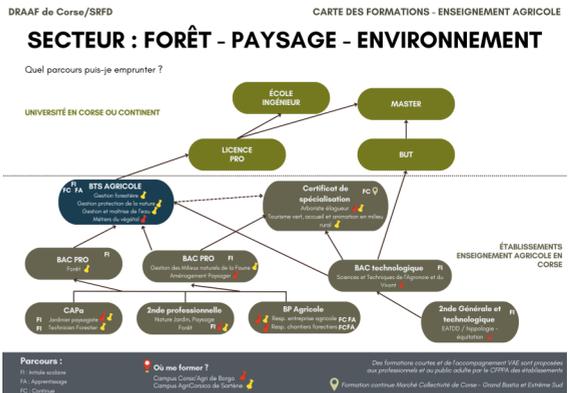
Une carte des formations ambitieuse pour les jeunes et le territoire...

... une offre de formation post-bac

La stratégie depuis 2 ans est de développer les formations post-bac pour répondre au besoin de compétences présent en agriculture et pour permettre aux jeunes d'accéder au plus haut niveau de qualification. L'année 2024 a confirmé cette dynamique par l'ouverture des deuxièmes années des BTS « Gestion et maîtrise de l'eau », à Sartène et, « Métiers du végétal, alimentation, ornement et environnement », à Borgo.

... un partenariat régional avec l'Université de Corse

L'ouverture des BTS agricoles a été confortée au cours de cette dernière année par l'ouverture d'une spécialité « agronomie » au sein de l'école d'ingénieur Paoli Tech en partenariat avec la DRAAF. Les élèves de la spécialité « ingénieur agronome » disposent ainsi de cours pratiques délivrés au sein des exploitations des campus agricoles.



Des projets portés par les campus : le pastoralisme

Le campus de Sartène, porteur d'un élevage ovin et porcin, est établissement démonstrateur en portant un projet « pastoralisme » qui entre dans le Plan global d'accompagnement des exploitations agricoles face au changement climatique (PNDAR+). Ce projet a pour ambition de réintroduire le pastoralisme et la transhumance, pratiques traditionnelles en Corse. Les élèves de bac professionnels et BTSA sont ainsi investis dans la pratique d'essais fourragers, de reprise de la transhumance, d'expérimentations en agroforesterie, dans la reconception de systèmes d'élevage, de diagnostics agro-écologiques, d'aménagements d'espaces,...



©photothèque - DRAAF

Pour en savoir plus...



L'année 2024 a été marquée par le lancement d'un espace dédié à l'enseignement agricole sur le site internet de la DRAAF : le blog de l'enseignement agricole !

<https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/blog-de-l-enseignement-agricole-r405.html>

2024, seconde année d'application du Programme Stratégique National de la PAC

Le Plan Stratégique National a été décliné dans chaque région. En Corse, cela représente :

- * 37,8 M€ d'aides découplées (Droits à paiements de base, Eco-régime,...) pour 1985 exploitations;
- * 2M€ d'aides bovines pour 767 bénéficiaires ;
- * 3,7 M€ d'aides aux petits ruminants pour 494 bénéficiaires ;
- * 8 dossiers de demande de l'aide à l'assurance-récolte pour 2 600 €.



Aides de crise et soutiens aux producteurs



Aide d'urgence Bio

Une aide d'urgence a été mise en place afin d'accompagner les exploitants en « agriculture biologique » en difficulté face à l'augmentation des coûts des matières premières et des difficultés de commercialisation.

37 exploitants ont été aidés pour un montant total d'aide de 602 k€.

Soutien spécifique à l'apiculture

Un soutien spécifique à l'apiculture a été appliqué pour pallier les pertes liées aux conditions climatiques et sanitaires. 2 dossiers ont été aidés pour un montant global de l'aide de 48 505 €.

Actions de soutien psychologique aux exploitants en souffrance : « Plan de prévention du mal-être en agriculture »

Le plan interministériel a permis de réunir les acteurs territoriaux afin d'établir un diagnostic de la situation en Corse. Un comité plénier et deux comités techniques se sont réunis en 2024 avec le projet de développer les formations « Sentinelles » et faire connaître les dispositifs d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

Les élections et la fusion des chambres d'agriculture

La préparation des élections de la chambre d'agriculture de région corse a débuté dès le mois de juin 2024 : arrêtés préfectoraux et campagnes d'affichage en mairie pour information. Le processus électoral a été piloté en lien avec la MSA et la chambre régionale d'agriculture. Les commissions d'établissement des listes électorales et d'organisations de ces opérations ont permis d'organiser ces élections dans les meilleures dispositions en janvier 2025.

La création de la chambre d'agriculture de région Corse par fusion des trois chambres existantes, a pu aboutir au terme d'un processus qui a duré plus de 6 ans. La chambre unique a pris jour le 8 février 2025 au lendemain de la déclaration du résultat des élections de ses membres.



La performance agro-environnementale



©Vanina CANAVELLI-DRAAF

Le Programme de Transformation et d'Investissement de la CORSE (PTIC)

Lancé en 2022, le PTIC finance des projets structurants, notamment liés aux investissements hydrauliques agricoles. La DRAAF instruit ces dossiers, en collaboration avec la Collectivité de Corse et Office de l'Équipement Hydraulique de la Corse. Sur la période 2022-2024, onze projets ont été retenus à hauteur de 41,8M€, et un taux de participation de l'Etat à 70% de ces investissements (29.3M€).

Le plan d'adaptation de l'agriculture méditerranéenne au changement climatique

Initié en juillet 2024, dans 18 départements méditerranéens, ce plan vise à préparer l'agriculture de demain en facilitant son adaptation au changement climatique. Ce défi est particulièrement urgent en Corse, où les conditions actuelles correspondent déjà aux prévisions initiales de 2035. Le plan comprend d'abord une labellisation des territoires engagés dans des projets de filières adaptées, puis une phase d'investissement soutenus par FranceAgriMer : 2 aires agricoles de résilience climatiques ont été labellisées sur 4 candidatures en 2024. Le dépôt des candidatures et le soutien à leurs investissements continuent en 2025.

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)

Les GIEE rassemblent des agriculteurs engagés dans l'agroécologie, soutenus par une animation financée par la DRAAF. L'appel à projets « GIEE », tenu de mars à juin 2024, a permis la création de trois GIEE en émergence :

- * adaptation de l'immortelle au climat ;
- * réseau de semences paysannes ;
- * économie circulaire en élevage ovin et caprin en Balagne.

Un nouveau GIEE reconnu, porté par l'association Calendula, vise à recenser les pratiques agro écologiques éprouvées en Corse via une plateforme collaborative.

La planification forestière et sa gouvernance



Les documents cadres stratégiques de planification forestière ont été approuvés au cours de l'année 2024 :

- * Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) : 21 actions.
- * le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) : 26 actions. Il fixe le cap et les ambitions pour la forêt de Corse, les conditions de son développement durable, de sa valorisation et de sa protection. C'est également un cadre pour les documents plus opérationnels de gestion des forêts publiques et privées, qui doivent s'y conformer ;

L'année 2024 a également vu le renouvellement de la Commission Territoriale de la Forêt et du Bois (CTFB) et de ses 3 comités spécialisés : Comité paritaire de l'équilibre silvo-cynégétique territorialisé, comité silvo-pastoral territorialisé, comité territorial observatoire des prix).

Les outils financiers mobilisés en faveur de la forêt

... le plan « 1 milliard d'arbres »

La DRAAF a assuré l'animation et la promotion de la politique du « milliard d'arbres » pour le renouvellement forestier et la gestion durable des forêts.

... l'appel à projets Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Dans le cadre de cet appel à projets national, 16 dossiers ont été déposés et 3 finalement sont retenus pour un montant d'aide de 550 k€, dont celui de la Collectivité de Corse pour la réalisation de 15 points d'eau répartis sur tout le territoire.

... l'appel à projets relatif aux investissements productifs dans la filière graines et plants

Cet appel à projet destiné à encourager la production locale de plants adaptés aux enjeux climatique a permis de retenir un dossier pour un montant d'aide de 12 k€ (pépinière de la Collectivité de Corse).

... le fonds vert

La DRAAF a participé à la sélection des projets s'inscrivant dans l'Axe 2 « prévention des risques d'incendie de forêt » du fonds vert.



©J-Marc SETA - DRAAF

La Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CTPENAF)



©photothèque - DRAAF

En matière de planification communale, la CTPENAF a permis à 11 communes de se doter d'un plan local d'urbanisme (PLU) en 2024, et à 8 autres de mettre en compatibilité leur PLU ou leur carte communale avec le PADDUC et les principales lois d'urbanisme. Ceci sous conditions des recommandations et réserves édictées par la commission dans sa fonction de gardien de la préservation des espaces.

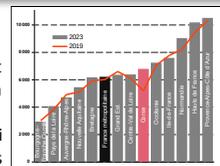
En cette année d'entrée en vigueur de la charte « Agriculture et urbanisme », premier document cadre de la constructibilité des zones agricoles, la CTPENAF a accompagné la structuration d'une trentaine d'exploitations agricoles avec des bâtiments de production, de transformation ou de conditionnement ainsi que des logements de fonction d'exploitant.

SAFER—Contrôle des structures

La DRAAF, de par sa fonction de commissaire au gouvernement, accompagne la SAFER dans ses missions d'intérêt général :

- 70 dossiers d'acquisition de biens agricoles ou ruraux ont été instruits en 2024, soit près de 300 ha, dont la moitié de préemptions en révision de prix visant à lutter contre la spéculation foncière ;
 - 50 dossiers d'ensembles fonciers, pour 360 ha, ont été proposés à la rétrocession, ainsi que 210 ha pour une douzaine d'attributaires de convention de location d'ensembles parcellaires, principalement pour la création ou la consolidation d'exploitations agricoles.
- L'année 2024 a vu également les premières mises en valeur de lots du domaine « Casabianca » en plaine orientale.

Contrôle des structures : 65 exploitations agricoles, dont 49 installations, ont ainsi obtenu en 2024, une autorisation d'exploiter pour une surface foncière globale de 6050 hectares.



Prix moyen à l'hectare

Le Plan « Ambition » Corse

Le plan d'avenir 2014-2020 a évolué vers un **plan d'ambition 2021-2025** visant la structuration des filières en aidant les actions les plus pertinentes pour accélérer la mise en œuvre des stratégies par filière, en incluant aussi faval des filières, ainsi que des actions transversales au service de toutes les filières et des actions structurantes portées par les pouvoirs publics.

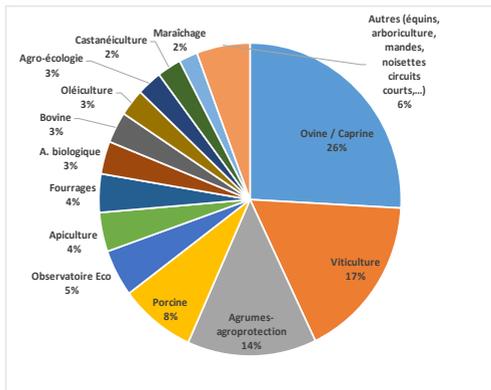
Ses objectifs correspondent aux politiques prioritaires du Ministère de l'Agriculture et visent en particulier à :

- Accroître la production agricole et agroalimentaire par l'amélioration des performances techniques, économiques et environnementales des exploitations ;
- Soutenir les revenus des exploitants, en assurant les débouchés des productions par une meilleure connaissance et la conquête des marchés ;
- Accompagner les actions visant à l'adaptation des productions, compte tenu des effets du changement climatique et des menaces sanitaires.

L'appel à projets annuel articule les moyens de FranceAgriMer avec ceux de la Collectivité de Corse portés par l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse. **Le plan est doté de 3,5M€ par an pour FranceAgriMer et 3,8M€ par an pour l'ODARC.** L'appel à projets s'adresse prioritairement aux structures régionales interprofessionnelles ou à l'ensemble des maillons des filières, représentant la majorité des exploitants agricoles d'une filière donnée.

Le plan ambition prend en charge, au prorata du temps consacré à l'action (et au maximum à hauteur de 80%), les dépenses de personnel technique chargés de la mise en place des actions.

En 2024 le plan ambition corse à financé 72,3 ETP pour FranceAgriMer et 62,9 pour l'ODARC soit un total de 135,2 ETP.



Les données et publications

La collecte des données et informations

Comme chaque année, les enquêtes et opérations statistiques annuelles du programme national ont été conduites dans le respect des échéances nationales en Corse : enquête sur les activités des exploitations forestières et scieries, enquête Teruti sur l'évolution de l'occupation du territoire, enquête sur les cheptel ovins et caprins, collecte des données comptables du RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), statistique agricole annuelle, comptes régionaux de l'agriculture pour les besoins de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, conjonctures viticole et prairies, valeur vénale des terres agricoles en collaboration avec la SAFER.

La valorisation des données et leurs publications



Pour en savoir plus...

<https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/etudes-et-publications-r18.html>

...au sein de l'enseignement agricole



Photo : Corse Net Infos

9 janvier : atelier pension d'agnelles au campus Corsic'Agri de Borgo

16 et 17 janvier : projet « Climaterra » au Campus AgriCorsica de Sartène

avril : chantier école avec l'association I Chjassi Antichi—Campus Corsic'Agri de Borgo

9 juillet : un slam pour lutter contre le harcèlement scolaire



© E. VALEANI - DRAAF

14 mars : la filière paysage à l'honneur au Campus Corsic'Agri de Borgo



© E. VALEANI - DRAAF

12 au 15 novembre : les lycées agricoles au salon de l'orientation de Biguglia

...sur le terrain

4 et 10 septembre : groupes de travail sur la planification écologique—San Giuliano INRAE

12 novembre : journée d'échanges entre les PAT de Corse—Corte



© V. DELOR - DRAAF

9 octobre : Conseil de bassin viticole—Altiani

29 novembre : Comité Régional des Céréales, Fourrages et Oléoprotéagineux—Altiani

13 mai : exercice Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence — témoignage de Clément FILIPPI—Coordonnateur régional



« Dans les locaux de la DDETSPP de Borgo, cet exercice qui mobilisé différents services, a permis de mettre en situation nos fiches d'action pour lutter contre la peste porcine africaine. L'exercice a aussi débordé en Corse-du-Sud pour tester la coordination entre départements. Riches des enseignements tirés, nous mettrons en place d'autres mises en situation en 2025 pour continuer notre montée en puissance sur ces sujets »

...dans le respect de nos valeurs

21 novembre : journée Duo-day—accepter le handicap

3 décembre : concours photo —égalité-diversité



© S. GAFFORY - DRAAF

Concours photos : résultats des votes

- Lauréat prix des agents de la DRAAF : photo n°11



- Lauréat prix du COPIL : photo n°16



- Lauréat prix Directrice aux droits des femmes : photo n° 5



17 au 28 juin : accueil de stagiaires - plan « 1 jeune 1 solution »



© S. GAFFORY - DRAAF



© S. GAFFORY - DRAAF

...et dans la bonne humeur !

4 juin : journée hors les murs - J. Abbatucci Serra-di-Ferro



© S. GAFFORY - DRAAF

11 septembre : accueil des nouveaux arrivants

témoignage de Pierre GILLARDEAU
Chef de pôle collecte et RICA



« après un poste en direction départementale en Haute-Corse, mon intégration a été réussie grâce à l'accueil chaleureux de mes collègues et au protocole « accueil nouvel arrivant ». Lors de la journée d'accueil, le directeur a présenté l'agriculture insulaire, et les six services de la DRAAF ont été exposés pour appréhender leurs rôles et liens, ainsi que les ressources humaines, le secrétariat général, l'action sociale et l'informatique. Un échange avec le secrétariat général a confirmé mon intégration. Merci à tous ! »

DRAAF

Standard : 04 95 51 86 00

Tel. 04 95 51 + n° de poste



PREFET DE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE REGIONAL DE L'ALIMENTATION (SRAI)

David LE SOURNE (86 65)
Adjointe : Marion DUVAL (86 72)

sra.i.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

Pôle forêt bois et protection incendie

Jean-Marc SETA
Politique forestière, biomasse (86 63)

Protection incendie, infractions forestières
Gaëlle BONNETON (86 55)
Document gestion durable, communication DCEI - MFR
Véronique GUILLAUME (86 56)

Pôle agricole et agroalimentaire

Christophe JACQUES
Aides conjoncturelles et de crise, agriculteurs en difficulté, plan souveraineté alimentaire (86 26)

Industrie agroalimentaire, coordination emploi tessile des chambres d'agriculture
David SENI (86 73)
Cellule-évaluation PAC
Amick ROSSI (86 60)

Pôle performance agro environnementale

Vanina CANNAVELLI
Référénte eau, Changement climatique - Pacorairisme (07 60 65 14 40)

Transition agro écologique
Pacte Hale - Agriculture biologique
Gregory LANGLOIS (86 59)

Suivi financier - instructeur aides
Patrick GIRBAULT (86 52)

SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT (SRFD)

Joseph WEINZAEFFEL (86 50)
Adjoint : Jean-Marc SETA (86 63)

srd.i.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

Formation professionnelle
Continue, apprentissage, Certification et pédagogie
Jean-Paul GIOVANNI (86 34)

Examens, formation initiale
Frédéric GOLBERG (86 83)
Prospection, Appui aux établissements, animation et développement des territoires
Émilie VALEANT (86 58)

Moyens, gestion des ressources humaines et appui juridique
Claudia PIETRANTRONI (86 69)

DRETIC

Valérie MASSOT - NANNI

SECRETARIAT GENERAL (SG)

Valérie ARCHIMBAUD (86 68)
Adjoint : François ORTOLI (86 42)

sra.i.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

Mission des Systèmes d'information
Valérie MASSOT - NANNI (86 78)
Adjoint : Laurent SAUINI (86 43)

Délégués régionaux à la Politique Agricole
Cécile CLAUS (86 74)

Gestion budgétaire et financière et contrôle interne
Régine BARRAZZA (86 70)

Gestion des ressources
Paule GALANTI (86 57)

Logistique
Karine ALBERTINI (86 54)

MISSION FONCIER (MF)

Claude ALBERTINI (86 66)

corse.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

Préservation et mobilisation des ENAF - contrôle des structures
Océane FAIRONNEAU (86 64)

SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ECONOMIQUE (SRSE)

Vincent DELOR (86 11)
Alexandre JOBIN (86 45)

sra.i.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

Secrétariat / Gestion
Marie-France RISTORCELLI (86 10)

Pôle Enquêtes et RICA
Pierre GILLARDEAU (86 05)
Aurélien TURRIN (86 09)

Pôle Synthèse
Emmanuelle ALFONSI (86 03)
Catherine RITOUET (86 06)

Pôle Etudes et diffusion
Philippe PALLER (86 08)

Correspondant, Informatique
Statistique (GIS)
Administration des données
Xavier FAURE (86 04)

SERVICE REGIONAL FRANCE AGRIMER (SFRAM)

Alexandre JOBIN (86 45)

sra.i.draaf.corse.agriculture.gouv.fr

Contrôleuse pluri filières
Stéphanie SPASSO (86 48)

Gestionnaire
Instructeur - Liquidation
Laurence SIMONPOLI (86 47)

Chargé de mission Communication
Vincent DELOR

Assistante de prévention
Valérie MASSOT - NANNI

Contrôleur de gestion
François ORTOLI

ADRESSE POSTALE SIÈGE - Le Sifferno, 8 courr Napoleon
20794 AJACCIO Cedex
Tel. 04 95 51 + n° de poste

ADRESSE POSTALE - Siège branch
SIÈGE - Forme de l'adresse : Rue Zaccaria, 20 200 BASTIA
SRAI - Résidence plain sud B11 B - 20 600 BASTIA
MISSION FONCIER - Résidence Plain Sud B11 B - 20 600 BASTIA

BILAN D'ACTIVITES 2024



© J. Marc SETA - DRAAF